



N°1

Envoyé en préfecture le 19/12/2025

Reçu en préfecture le 19/12/2025

Publié le

ID : 003-210301388-20251215-MISSIONSLOCALES-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE  
CONVOCATION  
**10 DÉCEMBRE 2025**

DATE D'AFFICHAGE  
**10 DÉCEMBRE 2025**

<u>NOMBRE DE CONSEILLERS</u>
<b>EN EXERCICE : 21</b>
<b>PRESENTS : 14</b>
<b>VOTANTS : 17</b>

L'an deux mil vingt-cinq  
**Le Quinze Décembre à 19 heures 00**  
Le Conseil Municipal  
légalement convoqué, s'est réuni, à la Mairie en séance publique  
sous la présidence de  
**Monsieur de CHABANNES Jacques, Maire**  
Etaient présents :  
**M. de CHABANNES. M. BOUCHET. M. BRUNIAU. Mme CHERVIN.  
Mme SAVEY. M. FERBOS. M. ROUSSILHE. M. GANTHER. Mme  
COLLANGE. M. BODIN. Mme JEUNE. Mme MINARD de CHABANNES.  
M. HUSSON. M. BOUTONNAT.**

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusés :

- Mme QUATRESSOUS, pouvoir à Mme CHERVIN,
- Mme AUBIN, pouvoir à Mme MINARD de CHABANNES
- M. TALABARD, pouvoir à M. BRUNIAU,
- Mme PÉRICHON.

Absents :

- Mme MOUILLÈRE,
- Mme VAZ,
- M. MARTIN.

**Monsieur Jérôme BOUTONNAT a été élu Secrétaire.**

**OBJET : SOUTIEN  
AUX MISSIONS  
LOCALES ET DE  
L'ACCOMPAGNEMENT  
DES JEUNES  
DANS LE CADRE  
DU PROJET DE LOI  
DE FINANCES 2026.**

Le Projet de loi de finances (PLF) 2026 prévoit une série de coupes budgétaires dont les effets cumulatifs seraient dévastateurs pour toute une génération de jeunes ; Ces mesures fragiliseraient un ensemble cohérent de politiques publiques d'insertion et d'autonomie des jeunes, au premier rang desquelles les Missions Locales ;

Sur le plan national, les dispositions envisagées dans le PLF 2026 impacteraient directement les jeunes avec :

- la remise en cause de l'apprentissage, avec la suppression totale des exonérations sociales mais aussi de l'aide au permis de conduire pour les apprentis ;

- la diminution de 16 000 accompagnements dans le cadre du Contrat d'Engagement Jeunes, dont 11 160 pour les jeunes suivis par les Missions Locales ;

- la suppression de près de 20 000 postes dans les dispositifs d'insertion par l'activité économique, dont de nombreux jeunes bénéficiaient directement ;

- la baisse de 53 millions d'euros en deux ans des allocations ponctuelles accordées aux jeunes dans le cadre de leur parcours d'insertion ;

.../...

- la réduction de près de 20 % des crédits alloués aux Missions Locales sur deux ans, alors même que la fréquentation, notamment par les mineurs, augmente fortement (+8 % en 2025).

Ces coupes s'ajoutent à une baisse de près de 4,8 milliards d'euros des crédits destinés aux collectivités locales, ce qui par ricochet, risque d'impacter les dotations de ces collectivités à nos structures.

Concrètement pour la Mission Locale de Vichy et sa Région, les baisses de financement par l'Etat atteindraient 218 267 € (baisse 2025 : 82 450 euros + baisse PLF 2026 : 135 817 euros). En ajoutant les baisses globales des autres collectivités (Région, Département, FONJEP, ...), la Mission Locale de Vichy et sa Région perdrait 456 554 euros de son financement socle en deux ans (pour un budget initial de 2 065 000 €).

Ces baisses totales pourraient nous contraindre à poursuivre nos mesures drastiques de réduction de la masse salariale. Les conséquences de cette diminution des subventions et des effectifs seraient très néfastes pour les jeunes : dégradation de l'accompagnement (aujourd'hui en moyenne un jeune est reçu 8 fois dans l'année) ; délai allongé de plusieurs semaines pour les inscriptions en premier accueil dont le nombre explose depuis la rentrée de septembre ; arrêt de la politique de proximité sur la délocalisation des services comme celui du CEJ en zone rurale.

Ces baisses viendraient déstabiliser la Mission Locale de Vichy et sa Région.

Pour rappel, la Mission Locale de Vichy et sa Région a enregistré 750 nouveaux inscrits en 2024 (avec une prévision de +4% pour 2025). Les chiffres de notre bassin d'intervention sont plus préoccupants que ceux de la région Auvergne Rhône Alpes avec 30% de jeunes mineurs mais également un des taux de jeunes sans aucune qualification les plus haut de la Région AURA représentant 54.50% des jeunes accompagnés.

Face à ces risques, la présidente Madame Evelyne VOITELLIER, élue communautaire de l'agglomération de Vichy, émet les voeux suivants :

- 1.Réaffirmer l'absolue nécessité de maintenir des moyens financiers pérennes et adaptés pour garantir un accompagnement de qualité aux jeunes, en particulier les plus fragiles.
- 2.Demander au Gouvernement et aux parlementaires de réévaluer en profondeur les moyens accordés aux Missions Locales et, plus largement, aux dispositifs d'insertion et d'accompagnement des jeunes dans le cadre du PLF 2026.

3. Alerter sur les conséquences sociales, territoriales et économiques qu'entraîneraient les réductions budgétaires prévues, alors que le nombre de jeunes accompagnés augmente fortement.
4. Appeler à une concertation nationale avec l'Union Nationale des Missions Locales, les réseaux d'insertion, les collectivités territoriales et l'ensemble des acteurs de la jeunesse afin de préserver un service public d'accompagnement efficace et accessible.

Investir dans la jeunesse et dans ceux qui l'accompagnent, c'est donner une chance à demain.

Aussi le Conseil Municipal décide de signer à l'unanimité la petition pour le soutien des missions locales.

Fait et délibéré en Mairie de LAPALISSE, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,  
Jacques de CHABANNES,  
Maire de LAPALISSE

Certifié exécutoire

Transmis en Sous-Préfecture  
de VICHY, le

19 DEC. 2025

Le Maire,

Publié ou Notifié

le : 16 DEC. 2025

Accusé de réception de la télétransmission  
le :

